



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Conditions d'attribution

Question écrite n° 38719

Texte de la question

M Jacques Barrot attire l'attention de M le ministre des affaires étrangères sur le fait que le coût de l'éducation des enfants dans certains pays étrangers constitue un frein à l'expatriation des salariés français pourtant indispensable au développement de nos exportations et donc à la prospérité de notre économie. Aussi il lui demande s'il n'estime pas nécessaire d'augmenter l'aide accordée à cet effet par son ministère aux familles françaises installées à l'étranger, étant entendu que cette augmentation devrait s'accompagner d'une rationalisation de leur montant de manière à tenir compte à la fois des pratiques salariales des entreprises employant des Français expatriés et du coût de la vie dans le pays d'accueil.

Données clés

Auteur : [M. Barrot Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38719

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1382